

COMITE SYNDICAL DU 4 décembre 2025

ADMINISTRATION GENERALE :

Délibération N° 04122025/D01 : Composition du bureau syndical suite au décès de M. Henri Ramaut

Délibération N° 04122025/D02 : Transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026

Délibération N° 04122025/D03 : Modalités d'organisation du vote lors de l'installation en 2026 - recours au vote électronique

Délibération N° 04122025/D04 : Centre de gestion du Nord - demande d'affiliation volontaire Syndicat Mixte SCOT Sambre Avesnois

Délibération N° 04122025/D23 : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION (AOD) ELECTRICITE :

Délibération N° 04122025/D05 : Actualisation du programme de travaux 2026 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION (AOD) GAZ :

Délibération N° 04122025/D06 : Aide GRDF pour les audits énergétiques - reversement aux communes concernées

COMPETENCE FINANCES ET MARCHES PUBLICS :

Délibération N° 04122025/D07 : Contrôle des factures d'énergie - Etat de suivi de la mission

Délibération N° 04122025/D08 : Décision modificative n°2

Délibération N° 04122025/D09 : Orientation budgétaires 2026

Délibération N° 04122025/D10 : Cotisations 2026- Compétence AODE Electricité

Délibération N° 04122025/D11 : Cotisations 2026- Compétence AODE GAZ

Délibération N° 04122025/D12 : Cotisations 2026- Compétence Télécom Numérique

Délibération N° 04122025/D13 : Cotisations 2026- Compétence Eclairage public (option B Maintenance)

Délibération N° 04122025/D14 : Cotisations 2026- Compétence IRVE

Délibération N° 04122025/D15 : Autorisation de crédits avant le vote du BP 2026

Délibération N° 04122025/D16 : Programme ACTEE 2 SEQUOIA 1 - Déclinaison financière relative aux audits

COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC :

Délibération N° 04122025/D17 : Actualisation du programme prévisionnel 2026

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE :

Délibération N° 04122025/D18 : Prolongation de la convention avec EDF

TRANSITION ENERGETIQUE ET MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE :

Délibération N° 04122025/D19 : Programme ACTEE - Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne
Aide spécifique pour les études concernant la Commune de Sercus

Délibération N° 04122025/D20 : Programme ACTEE - Déclinaison Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne - Aide spécifique pour les frais de Maitrise d'œuvre

Délibération N° 04122025/D21 : Autorisation de mutualisation et d'adhésion à un groupement de commande pour le déploiement d'une gestion technique centralisée (GTC/GTB) au service des collectivités du territoire : Conventions avec le Syndicat de l'Oise (SE 60)

COMPETENCE TELECOM/NUMERIQUE :

Délibération N° 04122025/D22 : Convention avec l'opérateur Orange : Travaux coordonnés d'effacement et enfouissement des réseaux - Passage en option A Télécom pour les chantiers à compter du 1er janvier 2026 - Report au 1er mars 2026

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D01 - Administration générale -

Composition du Bureau Syndical suite au décès de M. Henri Ramaut

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu. M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D01
Administration Générale - Composition du Bureau syndical suite
au décès de M. Henri Ramaut

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL, Président :

Considérant que M Henri Ramaut, délégué de la Commune de Eecke et Membre du TE Flandre est récemment décédé,

Il est proposé au Comité syndical de ne pas pourvoir au remplacement de ce poste, devenu vacant, au sein du Bureau syndical.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:18:06 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 11/12/2025 à
15:08:46 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D01
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Administration Generale - Composition du Bureau Syndical suite au décès de M. Henri RAMAUT2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	950 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D01 _ Administration Generale _ Composition du Bureau Syndical suite au d__c__s de M. Henri RAMAUT vis__.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	947 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h15min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 11h16min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 11h16min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 11h17min08s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D02 - Administration générale - Transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N° 04122025/D02
Administration Générale - Transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL, Président :

Conformément aux statuts du Territoire d'énergie Flandre, les communes pouvaient transférer des compétences optionnelles, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Le Territoire d'énergie Flandre est amené à délibérer de manière concordante pour l'adhésion de ces communes aux compétences optionnelles suivantes :

Commune	Compétence transférée au 1 ^{er} janvier 2026	Date de la délibération Communale
TERDEGHEM	Réseau de chaleur	09/09/2024

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D02
Objet :	Délibération N°04122025 D02 - Administration Générale - Transfert de compétences au 1er janvier
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib N__04122025 D02 _Administration Generale_Transfert de comp__tences au 1er janvier 2026 Terdegghem.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	911.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : TERDEGHEM _ Addh__sion SIECF TE Flandre r__seau chaleur.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D02-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	600.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 décembre 2025 à 12h15min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 décembre 2025 à 12h22min40s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	4 décembre 2025 à 12h22min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 décembre 2025 à 12h22min51s	Reçu par le MI le 2025-12-04

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D03 - Administration générale - Modalités d'organisation du vote lors de l'installation en 2026 - recours au vote électronique

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N° 04122025/D03

Administration Générale - Modalités d'organisation du vote lors de l'installation en 2026 - recours au vote électronique

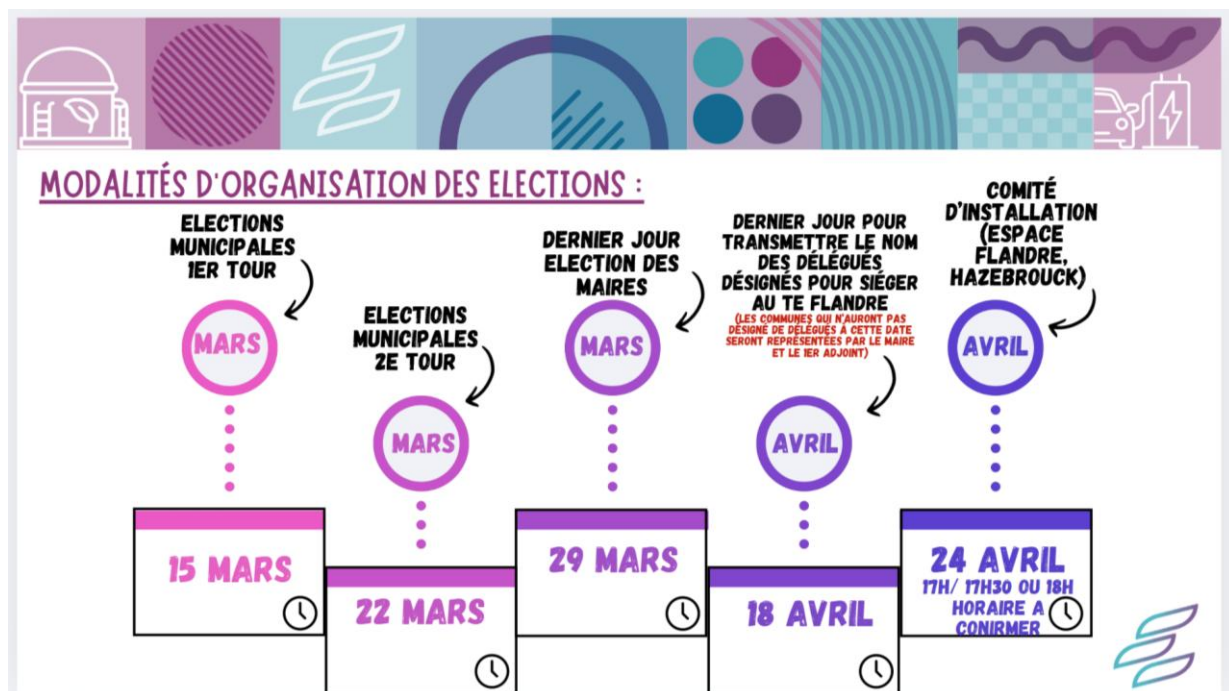
Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL, Président :

Le Territoire d'Énergie Flandre (TE Flandre) organise en avril 2026 l'élection de son Président, de ses Vice-Présidents et des membres du Bureau, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur.

Lors de la précédente installation en 2020, le recours au vote électronique a été retenu pour garantir la fluidité des opérations, la transparence du scrutin et la sécurité des résultats. Cette modalité, déjà éprouvée, a permis de réduire les délais de dépouillement et de limiter les risques d'erreur matérielle, tout en assurant la confidentialité des suffrages.

Dans un souci de continuité administrative et d'optimisation des coûts, il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'élection de 2026. A titre indicatif, le coût prévisionnel de la location des boîtiers électroniques et de l'assistance technique s'élève à 2 500 € TTC, contre 3 904,80 € TTC en 2020.

Vu le planning prévisionnel de désignation des délégués par les communes adhérentes :



Vu le Décret n° 2017-412 du 27 mars 2017 relatif à l'utilisation des moyens électroniques pour les votes au sein des assemblées délibérantes,

Vu les arrêts de jurisprudence :

- CE, 10 juillet 2020, n° 435678 : Validation du recours au vote électronique pour les élections intercommunales sous réserve du respect des principes de sincérité et de transparence.
- CAA Bordeaux, 12 mars 2021, n° 19BX03456 : Confirmation de la légalité des scrutins électroniques dans les EPCI, sous réserve d'un contrôle renforcé des procédures.

Considérant que le vote électronique, encadré par les textes susvisés, offre des garanties équivalentes, voire supérieures, au vote papier en matière de confidentialité, de traçabilité et de prévention des fraudes. Les prestataires retenus en 2020, et sollicités à nouveau, sont certifiés ISO 27001 pour la sécurité des systèmes d'information.

Considérant que l'expérience de 2020 a démontré une réduction des délais de dépouillement,

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'autoriser le recours au vote électronique pour les élections statutaires d'avril 2026, dans le respect des principes de sincérité, de transparence et de sécurité juridique ;
- De déléguer au Président les actes nécessaires à la mise en œuvre technique du scrutin, y compris la signature des conventions avec les prestataires.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:16:24 CET
TERRITOIRE
DENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 11/12/2025 à
15:05:04 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D03
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Administration Generale - Modalité d'organisation du vote lors de l'installation en 2026 - recours au vote électronique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assemblies
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	975 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1 Mo
Nom original : Delib 04122025 D03 _ Administration Generale _ Modalit__ d_organisation du vote lors de l_installation en 2026_recours au vote __lectronique vis__.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D03-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h36min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 11h46min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 11h46min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 11h46min41s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D04 - Administration générale - Centre de gestion du Nord - demande d'affiliation volontaire Syndicat Mixte SCOT Sambre Avesnois

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N° 04122025/D04
Administration Générale - Centre de gestion du Nord - demande d'affiliation
volontaire Syndicat Mixte SCOT Sambre Avesnois

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :

Le Syndicat Mixte SCOT Sambre Avesnois, en tant qu'employeur public, doit disposer des outils nécessaires à la gestion administrative et sociale de ses agents. Dans ce cadre, l'affiliation au Centre de Gestion du Nord (CDG59) permet de bénéficier d'un accompagnement mutualisé, conforme aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques observées dans les collectivités territoriales.

Il est proposé au Comité, d'émettre un avis favorable, à l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte SCOT Sambre Avesnois, au CDG 59.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
17:51:41 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 09/12/2025 à
16:18:53 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D04
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - AG - Administration Generale - Centre de gestion du Nord-demande d'affiliation volontaire Syndicat Mixte SCOT Sambre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	981 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D04 _ Administration Generale _ Centre de gestion du Nord_demande d'affiliation volontaire Syndicat Mixte SCOT sambre Avesnois vis__.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	227.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 10h56min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 10h57min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 10h57min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 10h57min44s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D05 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Electricité - Actualisation du programme de travaux 2026 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdegheem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu. M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D05 **Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD)** **Electricité - Actualisation du programme de travaux 2026 (Travaux** **d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux** **Article 8 et travaux coordonnés)**

Exposé et proposition - Rapport de Edmont TURPIN, Vice-Président :

La présente délibération s'inscrit dans le cadre de l'actualisation du programme de travaux 2026 du Territoire d'Énergie Flandre (TE Flandre), adopté par délibération du 16 septembre 2025.

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux : délibération du 27 septembre 2018 (travaux effacement et enfouissement des réseaux éclairage public et télécom concomitants ou non aux travaux dits d'Article 8) et délibération du 28 septembre 2020 (travaux Article 8),



PROGRAMME PREVISIONNEL ART 8 - 2026

Commune	Adresse	Chiffrage ART 8 Estimatif (HT)	fil nu (mètres) PREVISIONNEL	Fil torsadé (mètres)	Linéaire Total (mètres)	% fil nu	ABF	TOTAL prévisionnel (BT – EP – FT) en € HT
HARDIFORT	Route de la Place, Contour de l'Eglise	269 750,00 €	0	415	415	0%	Oui	394 250,00 €
BAVINCHOVE	Eglise	32 500,00 €	50	0	50	100%	Non	32 500,00 €
BERGUES	Rue d'Ypres	94 250,00 €	150	0	145	100%	OUI	137 750,00 €
WEMAERS-CAPPEL	Route de l'Ange, route de Watten	260 000,00 €	400	0	400	100%	Oui	380 000,00 €
HONDSCHOOTE	Rue de l'Yser	78 000,00 €	120	0	120	100%	Oui	114 000,00 €
HAZEBROUCK	Route de BORRE	369 200,00 €	0	568	568	0%	Oui	539 600,00 €
REXPOËDE	Route de Bergues, rue de la Poterie, rue de West-Cappel	266 500,00 €	190	190	410	46%	Non	389 500,00 €
RENESECURE	Rue André Coe	216 000,00 €	0	360	360	0%	Oui	324 000,00 €
LE DOULIEU	Grand Rue	279 500,00 €	0	430	430	0%	Oui	408 500,00 €
OXELAËRE	Rue Nationale	136 500,00 €	210	0	210	100%	Non	199 500,00 €
STEENVOORDE	Rue d'Hazebrouck	162 500,00 €	0	250	250	0%	OUI	237 500,00 €
METEREN	Rue du Commandant Clemmer	91 000,00 €	0	140	140	0%	Non	133 000,00 €
MERVILLE	Rue de Capucins	357 500,00 €	220	330	550	40%	Non	522 500,00 €
SOUS TOTAL TRAVAUX 2026		2 613 200,00 €	1340	2683	4048	33%		3 812 600,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- ✓ d'adopter l'actualisation du programme prévisionnel de travaux pour l'année 2026, selon le tableau en annexe,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes concernées,

- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE Eclairage public.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE électricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:14:44 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 11/12/2025 à
15:02:22 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D05
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Compétence AOD ELEC - Actualisation du programme de travaux 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	920 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D05 _ Comp__tence AOD ELEC _ Actualisation du programme de travaux 2026 vis___.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	585.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h41min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 11h53min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 11h53min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 11h54min08s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D06 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Aide GRDF pour les audits énergétiques - reversement aux communes concernées

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCHEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D06

Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Aide GRDF pour les audits énergétiques - reversement aux communes concernées

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :

GRDF et le Territoire d'Energie Flandre ont signé un avenant à la convention de concession pour le service public de gaz sur le territoire du TE Flandre.

Il est indiqué dans cet avenant que GRDF s'engage à contribuer à la réalisation d'audits énergétique à condition que le gaz soit étudié comme mode de chauffage à hauteur de 11 000 €/an.

Certains audits ont également bénéficié de l'aide du programme ACTEE en complément de la subvention de GRDF. Par conséquent certaines communes ont payé plus que le montant TTC de l'audit.

Le détail des différents montants est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Collectivité	Bâtiment/Projet	Montant de l'audit énergétique €TTC	Subvention ACTEE en €	Participation communale en €	Aide GRDF €	Total en € ACTEE+COMMUNE+GRDF	Somme à rembourser (diff entre total et cout TTC audit)
FLETRE	Presbytère	1 728		1 008	552	1 560	
BAILLEUL	Hôtel de Ville	9 480	-	6 980	2 500	9 480	
ARNEKE	Ecole Saint Gohard	1 400	-	480	600	1 080	
BERGUES	Hôtel de Ville	4 200	-	3 540	1 750	5 290	1 090
STEENWERCK	Ecole primaire	3 840	1 600	800	1 440	3 840	
NIEPPE	Salle omnisports	4 512	2 440	1 692	1 880	6 012	1 500
NIEPPE	Raymond LEDUC	2 712	1 130	1 017	1 130	3 277	565
NIEPPE	Salle D.Douillet	5 376	2 440	2 016	1 148	5 604	228

Il est proposé de reverser aux communes de Bergues et Nieppe, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Gaz ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D06
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Aide GRDF pour les audits énergétiques - reversement aux communes concernées
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D06 _ Comp__tence d_Autorit__ Organisatrice de la Distribution publique _AOD_ GAZ vis__.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	316.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h44min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 11h59min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 11h59min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 11h59min32s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D07 - Finances et marché publics - Contrôle des factures d'énergie - Etat de suivi de la mission

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D07

Finances et marché publics - Contrôle des factures d'énergie - Etat de suivi de la mission

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :

Dans le cadre du contrôle des factures d'énergie, mission confiée à NEW ENERGY, le Comité est invité à prendre acte de l'état d'avancement de la mission selon le détail ci-après :



CONTRÔLES DES FACTURES D'ÉNERGIE – AVANCEMENT DE LA MISSION AU 17 NOVEMBRE 2025

Suite aux contrôles des factures pour la société New-Energy, plusieurs collectivités vont recevoir des remboursements de la part des anciens fournisseurs. Les remboursements seront faits par lettre chèque.

A l'heure actuelle les collectivités concernées et les remboursements prévus sont :

Neuf Berquin : 4 297.22 €	Watten : 4 129.31 €
Merville : 3 278.33 €	Nieppe : 1 135.91 €
Brouckerque : 58.25 €	Hondschoote : 9 168.10 €
Estaires : 6 930.36 €	Wormhout : 1 209.54 €
Hondeghem : 239.71 €	Bailleul : 10 139.24 €
La Gorgue : 2 407.85 €	4ème section des Wateringues : 4 190.34 €

Soit un total de **47 184.61 €/TTC**

Il est rappelé également que les communes devront reverser 50% du remboursement au TE Flandre



Adoption :

Le Comité prend acte de l'avancement de la mission.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:12:36 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 11/12/2025 à
14:52:04 CET
SI D'ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D07
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Finances et marchés publics - Contrôle des factures d'énergie - État de suivi de la mission
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	947 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D07 _ Finances et march__s publics _ Contr__le des factures d__nergie __tat de suivi de la mission.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.4 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h46min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 12h02min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 12h03min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 12h03min23s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D08 - Compétence Finances et Marchés Publics - Décision modificative N° 2

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBOUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdegheem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBOUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D08 FINANCES PUBLIQUES : Décision modificative N° 2

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du 27 juin 2023 relative au règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du 05 février 2025 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu la délibération du 26 mai 2025 relative au vote du budget supplémentaire 2025,

Vu la délibération du 16 septembre 2025 relative au vote de la décision modificative 1 de 2025,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du TE Flandre,

Considérant que le comité syndical peut déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) exclusion faite des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le comité est invité à :

- déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) exclusion faite des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- adopter la décision modificative n° 1 ci-annexée :

59295	TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE	DM n°2 2025
Code INSEE	TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM2 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	83 360,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	83 360,00 €
R-1313-020 : Subv. transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
R-1313-512 : Subv. transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 563,00 €
R-1388-758 : Autres subventions d'investissement non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	182 563,00 €
D-21538-512 : Autres réseaux	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-512 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	165 923,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	165 923,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581102-758 : TRAVAUX MONT NOIR DEPARTEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581102 : TRAVAUX MONT NOIR DEPARTEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458177-020 : ACTEE II OP MO - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1 ET 3 PEUPLIER	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458177 : ACTEE II OP MO - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1 ET 3 PEUPLIER	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458198-020 : ACTEE + CHENE 1-2-3	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458198 : ACTEE + CHENE 1-2-3	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4582102-758 : TRAVAUX MONT NOIR DEPARTEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 4582102 : TRAVAUX MONT NOIR DEPARTEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-458277-020 : ACTEE II OP MO - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1 ET 3 PEUPLIER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 458277 : ACTEE II OP MO - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1 ET 3 PEUPLIER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-458298-020 : ACTEE + CHENE 1-2-3	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 458298 : ACTEE + CHENE 1-2-3	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	355 923,00 €	0,00 €	355 923,00 €
Total Général		355 923,00 €		355 923,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

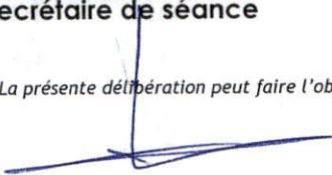
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois qui suivent sa publication



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D08
Objet :	DM2 2025 FICHER DOC BUDG XML
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D08-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20251204-04122025_D08-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DOCBUDG_20003689500015_059418_DM2_2025_04122025000000.xml Nom métier : 99_BU-059-200036895-20251204-04122025_D08-BF-1-1_1.xml	text/xml	224 Ko
Annexe (Délibération) Nom original : DELIB TE FLANDRE 04122025_D08 DM2 2025.pdf Nom métier : 70_DE-059-200036895-20251204-04122025_D08-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	990.5 Ko
Annexe (Délibération) Nom original : DM2 2025 BERGER LEVRAULT M57 CS 04_12_25.pdf Nom métier : 70_DE-059-200036895-20251204-04122025_D08-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 décembre 2025 à 11h47min24s	Dépôt initial

En attente de transmission	4 décembre 2025 à 11h52min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 décembre 2025 à 11h52min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 décembre 2025 à 11h53min18s	Reçu par le MI le 2025-12-04

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025 Délibération N° 04122025 / D09 - Finances et marché publics - Orientation budgétaires 2026

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D09 Finances et marché publics - Orientation budgétaires 2026

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Titre Ier - Chapitre II (II - article 13) :

«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présente en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:10:36 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 11/12/2025 à
14:46:58 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D09
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Finances et marchés publics - Orientation budgétaires 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D09 _ Finances et march__s publics _ Orientation budg__taires 2026 vis__.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	301.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Annexe D09 SYNTHESE DOB 2026.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D09-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	8.2 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : Annexe D09 Orientations budg__taires 2026.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D09-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	5.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

Posté	15 décembre 2025 à 11h48min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 12h05min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 12h05min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 12h06min03s	Reçu par le MI le 2025-12-15

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 059-200036895-20251204-04122025_D09-DE

S'LO



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 059-200036895-20251204-04122025_D09-DE

Préambule

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Titre Ier - Chapitre II (II - article 13) :

«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présente en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I) Contexte national

A) Contexte géopolitique et énergétique : des tensions persistantes

La situation géopolitique reste marquée par des incertitudes majeures en 2026, avec des répercussions directes sur les marchés de l'énergie. La disponibilité en électricité et en gaz continue de préoccuper les collectivités, les entreprises et les ménages, dans un contexte où les prix restent volatils malgré une légère stabilisation post-crise ukrainienne.

Les tensions sur les approvisionnements et les aléas climatiques (sécheresses, canicules), imposent aux territoires une planification renforcée en matière de sobriété et de résilience.

B) Conjoncture économique : une croissance atone et des déséquilibres structurels

(CF - Note INSEE - Septembre 2025 / projections 2026)

La croissance française devrait s'établir à **+0,9 % en 2026**, en léger repli par rapport à 2025 (+1,1 %), dans un contexte européen toujours contrasté :

- **Allemagne** : persistance d'une stagnation industrielle (-0,3 % attendu), avec un secteur automobile en difficulté face à la concurrence asiatique.
- **Espagne** : dynamique maintenue (+2,1 %), portée par le tourisme et les investissements européens (fonds NextGenerationEU).
- **France** :
 - **Consommation des ménages** : reprise timide (+1,2 %), freinée par un pouvoir d'achat érodé par l'inflation résiduelle (projection : +2,3 % en 2026) et la hausse des taux d'intérêt.
 - **Investissement privé** : recul confirmé (-1,5 %), notamment dans l'immobilier et les énergies fossiles.
 - **Dépenses publiques** : pression accrue sur les finances locales *Tableau synthétique : Comparaison des indicateurs 2024-2026*

Indicateurs	2024 (réalisé)	2025 (prévision)	2026 (projection)
Croissance PIB (France)	+1,1 %	+1,0 %	+0,9 %
Inflation	+2,5 %	+2,1 %	+2,3 %
Déficit public	6,1 % PIB	5,2 % PIB	4,8 % PIB
Investissement privé	-2,0 %	-1,8 %	-1,5 %

C) Projet de loi de finances 2026 : incertitudes et mesures impactant les collectivités

Etat des lieux des mesures potentielles pouvant impacter le TE Flandre, sous réserve d'adoption du projet de loi de finances 2026 :

Mesure	Impact 2026	Conséquences pour les territoires
FCTVA	Taux à 13,5 % (vs 14,85 %)	Recentrage sur les investissements "verts" (rénovation énergétique, mobilités douces).
Fonds vert	Dotation réduite de 2 Mds €	Priorité aux projets labellisés "zéro artificialisation nette".
DGF et dotations	Stabilité en volume	Pas de revalorisation malgré l'inflation.
CNRACL	+0,5 point de cotisation	Coût supplémentaire pour les employeurs territoriaux.

II)

A) Situation géographique et institutionnelle : 98 communes adhérentes dont 94 communes dans le Nord et 4 communes dans le Pas de Calais



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SYNTHESE



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200036895-20251204-04122025_D09-DE

S²LO



 territoire
d'énergie
FLANDRE

COMITÉ DU
27 NOVEMBRE 2025

LES CHIFFRES CLÉS AU 31 OCTOBRE 2025 -PRÉ BILAN 2025

ARTICLE 8

- **8 chantiers** terminés ou en passe de l'être
- **2 chantiers** en cours et **5 chantiers** sont reportés

Les 10 chantiers ont permis d'enfouir et d'effacer **3527 m** de linéaires dont **1618 m** de fils nus

Sur la période 2019/2025, le TE Flandre a dissimulé plus de 20km de réseaux dont 9.7 km de réseaux fils nus



IRVE

193 points de charge et **119 bornes**

Près de **16 000 sessions** de charge pour

380 000 kWh de consommation

2 500 000 kWh de consommation

Les objectifs fixés par le SDIRVE se poursuivent

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

48 audits, **1** étude d'abandon du fioul, **1** projet de rénovation accompagnés en maîtrise d'œuvre dans le cadre de **ACTEE +**
7 bâtiments aidés et **3** projets solaires réalisés avec le fond MDE

ECLAIRAGE PUBLIC

372 interventions de maintenance sur éclairage public et feux tricolores

4747 DT/DICT traités

26 134 points lumineux géoréférencés soit **90 communes** et **20 Zones d'activités**

3222 points lumineux rénovés en 2025

Les services techniques ont également réalisés 09 audits dans le cadre du programme LUM'ACTE



PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

525 familles ont été accueillies en permanence

196 en électricité

121 en gaz

208 pour les chèques énergie

COTISATION 2025 PAR HABITANT

4.20€ pour l'électricité

3.80€ pour l'éclairage public (maintenance et cartographie)

1.90€ pour télécom numérique

0.60€ pour le gaz



TÉLÉCOM / NUMÉRIQUE

La phase de travaux de déploiement s'est terminée en décembre 2021. Le TE Flandre traite en moyenne **20 mails et appels** par semaine

Afin d'accompagner la fin du cuivre, le TE Flandre a lancé une campagne de communication d'envergure

VAL
AU

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 059-200036895-20251204-04122025_D09-DE

La valorisation des CEE s'établit à **81 272.22 €**

La valorisation des CEE ADVENIR (concernant les IRVE) s'élève à **55 600€**

EMPRUNTS

Le TE Flandre assure le remboursement des emprunts contractés par les anciens SER suite à la fusion au 1er janvier 2013.

Le remboursement des emprunts contractés en 2017, 2019, 2020, 2021, 2023, 2024 et 2025 sont couverts par les participations communales. Dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le TE Flandre a repris un emprunt concernant la commune de Sailly-sur-la-Lys, concernant les armoires ADSL.

SUBVENTIONS ET APPELS À PROJETS

- **Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire à concurrence** : 492 989,91€
- **Mobilités innovantes en milieu rural (2021)** : 53 158€ pour l'expérimentation d'une borne de recharge ultrarapide
- **Mobilités innovantes en milieu rural 2022** : 44 100€ pour l'implantation de bornes de recharge pour Vélo à Assistance Électrique (VAE) et Trotinettes électriques
- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (2022)**: pour un montant de 413 000€
- **LUM'ACTE (2022)** : pour l'éclairage public à hauteur de 46 835 €
- **Fonds vert (2023)** : 399 953 € en deux dossiers pour des travaux d'éclairage public
- **Fonds vert (2024)** : subvention pour les travaux d'éclairage public sur la commune de Bailleul à hauteur de 278 643,30€,
- **LUM'ACTEE + saison 1 (2024)**: en groupement, composé du TE FLANDRE, du SIEC Cambrésis et du Syndicat d'Energie de l'Oise 147 912,89 € restant à percevoir.
- **ADVB 2024** pour un montant de 506 297€ pour 9 communes
- **ADVB 2025** pour un montant de 32 563 297€ pour 2 communes

PREMIERE STATION GNV

la station bioGNV de Wormhout a été inaugurée en Aout 2025, le projet a été porté par la société de projet composé de Territoire d'énergie Flandre, SEVEN, la SEM Energies Hauts de France avec le soutien du SIROM FLANDRE NORD



LE PROGRAMME ECOPOUSSE

Depuis début 2025, 150 classes de la maternelle au CM2 participent à un programme éducatif porté par GRDF et Territoire d'Énergie Flandre pour sensibiliser les élèves aux économies d'énergie et à la transition écologique. Trois ateliers ludiques de 1h30 sont proposés dans chaque classe pour apprendre des gestes simples.

Cette action s'inscrit dans une démarche globale de rénovation énergétique des bâtiments scolaires



LES ÉVÉNEMENTS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200036895-20251204-04122025_D09-DE

FIN DU RESEAU CUIVRE

Le TE Flandre a lancé une campagne de communication dédiée à la fin du réseau cuivre, marquant ainsi la disparition progressive de l'ADSL sur le territoire.

Cette démarche vise à informer les usagers sur la transition vers la fibre optique, désormais appelée à devenir le principal moyen d'accès à Internet.

Dans ce cadre, un flyer d'information a été réalisé et diffusé, et une banderole a été installée sur les locaux du TE Flandre afin de renforcer la visibilité de cette communication.

OPÉRATIONS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

En 2025, grâce notamment à l'action de la PMO (Personne Morale Organisatrice), deux opérations d'autoconsommation collective ont pu être mises en place sur le territoire : Fleurbaix et le Doulieu. Deux projets sont en cours de réalisation et onze autres sont en étude. La PMO assure un rôle central dans le développement de ces projets : elle porte la convention d'autoconsommation collective avec Enedis, gère les aspects contractuels, organise l'entrée et la sortie des participants.

LES CHIFFRES CLÉS PRÉVISIONNELS POUR 2026

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 059-200036895-20251204-04122025_D09-DE



ELECTRICITÉ



Poursuite des investissements sur les réseaux

15 chantiers de prévus

Maintient de la participation ENEDIS à hauteur de 260 000€ de participation à la condition que 60% des travaux concernent des fils nus et majoré à 270 000 € si 70% des travaux concernent des fils nus



PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Poursuite des dispositifs en vigueur



IRVE

Poursuite de la mise en oeuvre du SDIRVE

Poursuite du développement des bornes 22/25kVA (courant continu et alternatif) avec le soutien des CEE ADVENIR, de l'Etat (DSIL et FNADT) et du département du Nord

Expérimentation de bornes ultra -rapides (subvention du Département du Nord)

Les objectifs fixés par le SDIRVE se poursuivent

COTISATION PAR BORNE

820 € pour une borne 22KVva (2 points de charge), 22/25kVA (2 points de charge) et rapide (1 point de charge)

410 € pour une borne de 7 à 22KVva (1point de charge)

205 € sur éclairage public de 3 à 7kVa (1 point de charge)



ECLAIRAGE PUBLIC

22 chantiers prévus sur **éclairage public**, **6 chantiers** sur **éclairage sportif** et **14 chantiers** sur **feux tricolores**

Poursuite de la dynamique de rénovation en 2026 avec le soutien de l'Etat à travers le fonds vert, le soutien du Département du Nord et la valorisation des CEE

Poursuite et accélération du géoréférencement des réseaux.

Poursuite et accélération du **géoréférencement des réseaux** et mise en œuvre du **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)** avec **LUM'ACTE**



TÉLÉCOM / NUMÉRIQUE

Suivi et financement des branchements (10 € par prise)

Estimation des prises à financer en 2025 : **2489 prises**

COTISATION 2026 PAR HABITANT

4.50€ pour l'électricité

3.80€ pour l'éclairage public (maintenance et cartographie)

1.80€ pour télécom numérique

0.50€ pour le gaz



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- **ACTEE + saison 1** : 423 525.99€ restant à percevoir,
- **ACTEE + saison 2** : 15 640€ restant à percevoir,
- **ACTEE + saison 3** : 296 280€ restant à percevoir
- **ACTEE + saison 4** : 522 626.25€ restant à percevoir

Poursuite et accélération de la solarisation du patrimoine bâti public, et solarisation des parking publics par ombrières solaires.

Mise en place de nouveaux projets en autoconsommation solaire en s'appuyant sur l'association de PMO (personne morale organisatrice) Territoire d'énergie Flandre Solaire.

Des projets de réseaux de chaleurs vont être réalisées

Le TE Flandre organise, en collaboration avec ECO CO2 (anciennement Watty), des ateliers de sensibilisation destinés aux écoles. Ces actions sont financées dans le cadre du programme "École vers l'Avenir", grâce à une convention établie avec GRDF.

COMPOSITION DE L'EXECUTIF

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200036895-20251204-04122025_D09-DE

CAPPELLE-BROUCK



MICHEL DECOOL
PRÉSIDENT

REXPOËDE



JEAN LUC CLEENWERCK
1ER VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : FINANCES, BUDGET, RELATION INSTITUTIONNELLES

BOËSEGHEM



DANIELLE MAMETZ
2E VICE PRÉSIDENTE
DÉLÉGATION : MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE, PROGRAMMES ACTEE, REPRÉSENTANTE DU TE FLANDRE À LA FNCCR

LA GORGUE



EDMOND TURPIN
3E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, ART8

S2LO



ANNE VANPEENE
4E VICE PRÉSIDENTE
DÉLÉGATION : TÉLÉCOM, NUMÉRIQUE, SUIVI DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

NIEPPE



FRANCK MEURILLON
9E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ, SUIVI DES PROJETS DE MÉTHANISATION

MERVILLE



JOËL DUYCK
8E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, RELATIONS AVEC LES USAGERS DES CONCESSIONS

OUDEZEELE



JEAN LUC DEBERT
7E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : COMMUNICATION, OPEN DATA, ARCHIVAGE

LEDRINGHEM



CHRISTIAN DELASSUS
6E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : MOBILITÉ PROPRE

HAZEBROUCK



HÉRVÉ DELVA
5E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : DÉVELOPPEMENT DES ENR, APPEL À PROJETS SOLAIRE, DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE RÉSEAUX DE CHALEUR

HONDSCHOOTE



JÉRÔME VERMERSCHE
10E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES

MORBECQUE



RODRIGUE BOURNONVILLE
11E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : MARCHÉS PUBLICS, ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE, AUTRES ACHATS GROUPÉS

HOLQUE



FABRICE LAMIAUX
12E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION, VILLE ET RÉSEAUX INTELLIGENTS, DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE

BAILLEUL



ARNAUD DEVILLEZ
13E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : LUTTE CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE, ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORTS

BOLLEZEELE



LAURENT VANPOUILLE
14E VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGATION : SUIVI DES TRAVAUX D'EFFACEMENT ET D'ENFOUSSEMENT DES RÉSEAUX

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D10 - Finances et marché publics - Cotisations 2026- Compétence AODE Electricité

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N° 04122025/D10

Finances et marché publics - Cotisations 2026- Compétence AODE Electricité

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du territoire d'énergie Flandre,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 novembre 2025,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence de la distribution publique d'électricité, pour l'année 2026 à **4,50€** par habitant,
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2026 :
 - la budgétisation via le budget communal 2026
 - la fiscalisation au titre de l'année 2026
 - la déduction des sommes dues au TE Flandre au titre des cotisations 2026, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2026. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le TE Flandre pour l'année 2026.

*Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale **par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.***

Les Communes devront ensuite aviser le Territoire d'énergie Flandre de leur choix,

- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE,

- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2026.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:08:46 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 12/12/2025 à
15:04:27 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D10
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Finances et marchés publics - Cotisation 2026 - Compétence AODE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	931 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D10 _ Finances et march__s publics _ Cotisation 2026 _ Comp__tence AODE ELEC.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	325.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h51min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 12h10min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 12h11min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 12h11min33s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D11 - Finances et marché publics - Cotisations 2026- Compétence AODE GAZ

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N° 04122025/D11

Finances et marché publics - Cotisations 2026- Compétence AODE GAZ

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du TE Flandre,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 novembre 2025,

Considérant que la cotisation de la distribution publique de gaz était de 0,60 € par habitant en 2025,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence de la distribution publique de gaz, pour l'année 2026, à 0,50€ par habitant,
- de préciser que sont redevables de cette cotisation : les Communes desservies en gaz naturel au 1er janvier 2026 (au titre du contrat de concession historique ou au titre des DSP gaz)
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 2 choix pour 2026 :
 - la budgétisation via le budget communal 2026
 - la fiscalisation au titre de l'année 2026
- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2026.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:07:05 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 12/12/2025 à
15:01:31 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D11
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Finances et marchés publics - Cotisation 2026 - Compétence AODE Gaz
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	923 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D11 _ Finances et march__s publics _ Cotisation 2026 _ Comp__tence AODE GAZ vis___.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	305.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h53min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 12h12min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 12h12min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 12h12min47s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D12 - Finances et marché publics - Cotisations 2026- Compétence Télécom Numérique

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D12

Finances et marché publics - Cotisations 2026 - Compétence Télécom Numérique

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du Territoire d'énergie Flandre,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 novembre 2025,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la **part télécom**, pour l'année 2026 à 1,50 € par habitant,

Et de fixer la cotisation pour la **part numérique**, pour l'année 2026, à 0,30 € par habitant.

- de préciser que les 4 communes du Pas de Calais sont exemptées de la cotisation télécommunications, car le TE Flandre ne réalise pas de travaux coordonnés avec l'Article 8 sur leurs territoires, elles devront uniquement s'acquitter de la part numérique

- que la Commune de Hoymille est exemptée de cotisation télécommunications car elle n'adhère pas à cette compétence, elle ne pourra donc pas bénéficier des modalités de financement des travaux coordonnés, ni des prestations liées à l'exercice de la compétence (suivi redevance, fin du cuivre,...),

- que les Communes de Bergues, Hondschoote et Hoymille sont exemptées de la cotisation numérique car elles sont situées en zone privée de déploiement de la fibre numérique,

- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement

- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 2 choix pour 2026 :

- la budgétisation via le budget communal 2026
- la fiscalisation au titre de l'année 2026

- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2026.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Télécom Numérique ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:05:19 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 12/12/2025 à
14:59:06 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D12
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Finances et marchés publics - Cotisation 2026 - Compétence AODE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	931 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D12 _ Finances et march__s publics _ Cotisation 2026 _ Comp__tence T__l__com_Num__rique vis__.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	306.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h53min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 12h12min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 12h12min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 12h13min08s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D13 - Finances et marché publics - Cotisations 2026- Compétence Eclairage public (option B Maintenance)

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D13**Finances et marché publics - Cotisations 2026- Compétence Eclairage public (option B Maintenance)****Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :**

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du Territoire d'énergie Flandre,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 novembre 2025,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence Eclairage public maintenance (option B), pour l'année 2026, à **3,80€ par habitant** (se décomposant en 3,10€ pour la maintenance et 0,70€ pour la cartographie, la géolocalisation et le géo-référencement),
- de préciser que l'ensemble des travaux de cartographie s'étalent sur plusieurs années au vu de l'ampleur de la tâche,
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2026 :
 - la budgétisation via le budget communal 2026
 - la fiscalisation au titre de l'année 2026
 - la déduction des sommes dues au TE FLANDRE au titre des cotisations 2026, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2026. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le TE FLANDRE pour l'année 2026.

*Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale **par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.** Les Communes devront ensuite aviser le Territoire d'énergie Flandre de leur choix,*

- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE,

- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2026.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public (option B) ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:03:40 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 12/12/2025 à
14:52:57 CET
SI D'ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D13
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Finances et marchés publics - Cotisation 2026 - Compétence Eclairage public
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	931 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D13 _ Finances et march__s publics _ Cotisation 2026 _ Comp__tence EP Option B Maintenance vis___.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	328.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h56min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 12h15min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 12h16min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 12h16min51s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D14 - Finances et marché publics - Cotisations 2026- Compétence IRVE

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D14

Finances et marché publics - Cotisations 2026- Compétence IRVE

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du TE Flandre,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 novembre 2025,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence IRVE, pour l'année 2026, à :

- ➔ 820 € par borne 22kVA (2 points de charge) en service au 1^{er} janvier 2026,
- ➔ 820 € par borne 22KVA/25KVA (2 points de charge) en service au 1^{er} janvier 2026,
- ➔ 410 € par borne 7 à 22kVA (1 point de charge) en service au 1^{er} janvier 2026,
- ➔ 205 € par borne sur éclairage public (1 point de charge) en service au 1^{er} janvier 2026,

- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement

- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2026 :

- la budgétisation via le budget communal 2026
- la fiscalisation au titre de l'année 2026
- la déduction des sommes dues au TE FLANDRE au titre des cotisations 2026, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2026. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le TE FLANDRE pour l'année 2026.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les Communes devront ensuite aviser le Territoire d'énergie Flandre de leur choix,

- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour les communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE,

- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2026.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200036895-20251204-04122025_D14-DE

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:01:59 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 12/12/2025 à
14:51:34 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D14
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Finances et marchés publics - Cotisation 2026 - Compétence IRVE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D14-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	919 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D14 _ Finances et march__s publics _ Cotisation 2026 _ Comp__tence IRVE vis__pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	316.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h58min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 12h16min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 12h17min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 12h17min23s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D15 - Finances et marché publics - Autorisation de crédits avant le vote du BP 2026

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBOUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBOUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D15

Finances et marché publics - Autorisation de crédits avant le vote du BP 2026

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de cette Collectivité :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

→ Les crédits d'investissement ouverts par anticipation du vote du budget sont dans le tableau en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2026 OUVERTS PAR ANTICIPATION

		POUR MÉMOIRE BUDGET/DM 2025	CREDITS 2026 OUVERTS PAR ANTICIPATION
20	Immobilisations incorporelles	171 200,00 €	42 800,00 €
204	Subventions d'équipement versées	388 595,01 €	97 148,75 €
21	Immobilisations corporelles	984 890,60 €	246 222,65 €
23	Immobilisations en cours	13 950 620,14 €	3 487 655,04 €
26	Participations et créances rattachées	99 000,00 €	24 750,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 000,00 €	250,00 €
45..	Opérations pour compte de tiers		
4581102	TRAVX MONT NOIR DEPARTEMENT	72 428,40 €	18 107,10 €
4581103	ETUDE RCU CCFL	20 000,00 €	5 000,00 €
4581104	ADDUCTION DECHETERIE SMICTOM HAZEBROUCK	3 258,00 €	814,50 €
4581107	OMBRIERES	400 000,00 €	100 000,00 €

		Envoyé en préfecture le 15/12/2025	
		Reçu en préfecture le 15/12/2025	
		Publié le	
		ID : 059-200036895-20251204-04122025_D15-DE	
4581108	RESEAUX CACF POLE GARE STRAZEELE	20 000,00 €	5 000,00 €
4581109	AUDITS ESTAIRES ACTEE+ CHENE1	125 000,00 €	31 250,00 €
4581111	AUDITS AIDE GRDF 2025	85 000,00 €	21 250,00 €
4581112	RESEAUX CCHF POLE GARE ET AIRE DE COVOITURAGE	27 417,01 €	6 854,25 €
4581113	TRAVAUX EP ESTAIRES SOUS MAITRISE OUVRAGE DELEGUEE	385 087,96 €	96 271,99 €
4581502	ACTEE II PORTAGE SE60	30 000,00 €	7 500,00 €
4581503	ACTEE II PORTAGE FDE80	187 583,88 €	46 895,97 €
4581701	TRAVAUX EN MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A CASSEL	5 000,00 €	1 250,00 €
458177	ACTEE II OP MAITRISE ŒUVRE - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA1 ET 3 - PEUPLIER	496 707,60 €	124 176,90 €
458179	CEE COMMUNES	11 000,00 €	2 750,00 €
458188	RESEAUX HAZEBROUCK	318 112,13 €	79 528,03 €
458189	AIDE SUITE CONVENTION GRDF SIECF FIOUL GAZ	430 000,00 €	107 500,00 €
458191	RESEAUX CACF (AVANT CCFI)	1 206 542,77 €	301 635,69 €
458192	RESEAUX CCFL	211 928,00 €	52 982,00 €
458193	TERRAINS SPORTS COMMUNES		
458198	ACTEE + CHENE 1-2-3		
		4 091 565,75 €	1 022 891,43 €
		19 686 871,50 €	4 921 717,87 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
14:00:15 CET
TERRITOIRE
DENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 12/12/2025 à
14:50:04 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D15
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Finances et marchés publics - Autorisation de crédits avant le vote du BP
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D15-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	934 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D15 _ Finances et march__s publics _ Autorisation de cr__dits avant le vote du BP 2026 vis__pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D15-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	342 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 11h07min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 11h07min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 11h08min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 11h08min19s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D16 - Finances et marché publics - Programme ACTEE 2 SEQUOIA 1 - Déclinaison financière relative aux audits

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D16

Finances et marché publics - Programme ACTEE 2 SEQUOIA 1 -
Déclinaison financière relative aux audits**Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :**

Le TE FLANDRE est lauréat du programme ACTEE2 sous-programme Sequoia 1. Ce programme vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La présente délibération a pour objet d'actualiser les déclinaisons financières du lot n°3 Études.

Vu la délibération 11022021 D15 en date du 11 février 2021, relative à la déclinaison opérationnelle et financière des programmes ACTEE 1 et ACTEE 2.

Considérant qu'il convient d'actualiser la délibération sus-visée concernant le lot n°3, compte tenu du coût réel des études et du financement perçu par la FNCCR ;

Considérant que certains audits ont également bénéficié d'une aide de GRDF au titre de l'avenant 9 signé le 27 avril 2023, avenant au contrat de concession historique,

Considérant que les tableaux actualisés, présentés en annexe, reflètent les nouvelles données financières et opérationnelles,

ACTEE 2 SEQUOIA 1

IB 4581501

IB 4582501

Audits énergétiques & QAI

COMMUNE & BATIMENT	N° de mandat	Date mandat	Dépense acquittée HT	Dépense acquittée TTC	Aide obtenue FNCCR	Aide obtenue GRDF	Reste à charge Commune	Reste à charge TE Flandre
GODEWAERSVELDE : audit école jacques prévert	143	18/02/2022	1 350,00 €	1 620,00 €	675,00 €	607,50 €	337,50 €	- €
KILLEM : audit cantine scolaire	144	18/02/2022	1 350,00 €	1 620,00 €	675,00 €	607,50 €	337,50 €	- €
KILLEM : audit école maternelle jules ferry, garderie, bibliothèque	145	18/02/2022	1 350,00 €	1 620,00 €	675,00 €	607,50 €	337,50 €	- €
KILLEM : audit école primaire jules ferry	137	18/02/2022	1 350,00 €	1 620,00 €	675,00 €	607,50 €	337,50 €	- €
BIERNE : audit & QAI école joseph lepretre	296	11/03/2022	2 562,50 €	3 075,00 €	1 281,25 €		640,63 €	1 153,12 €
REXPOEDE : audit & QAI école victor hugo	142	18/02/2022	2 175,00 €	2 610,00 €	1 087,50 €	625,00 €	543,75 €	353,75 €
LEDRINGHEM : audit & QAI école les boutons d'or	141	18/02/2022	1 350,00 €	1 620,00 €	675,00 €		337,50 €	607,50 €
VOLCKERINCKHOVE : audit & QAI école maternelle	140	18/02/2022	1 762,50 €	2 115,00 €	881,25 €		440,63 €	793,12 €
HAZEBROUCK : audit école massiet du briest	138	18/02/2022	2 175,00 €	2 610,00 €	1 087,50 €		543,75 €	978,75 €
HAZEBROUCK : audit école amand moriss barrière rouge	139	18/02/2022	2 175,00 €	2 610,00 €	1 087,50 €		543,75 €	978,75 €
LOOBERGHE : audit école marcel valcke	297	11/03/2022	2 562,50 €	3 075,00 €	1 281,25 €		640,63 €	1 153,12 €
HAZEBROUCK AUDITS ECOLE FERRY ANNEXE RUE DE CALAIS	1514	09/12/2022	1 968,00 €	2 361,60 €	984,00 €		492,00 €	885,60 €
RENSCURE AUDITS ACTEE2 ECOLE DU NIEPPE	1513	09/12/2022	1 800,00 €	2 160,00 €	900,00 €		450,00 €	810,00 €
LOOBERGHE QAI ACTEE2 ECOLE M VALCKE 318 ROUTE CASSEL	1510	08/12/2022	1 929,00 €	2 314,80 €	964,50 €		482,25 €	868,05 €
KILLEM QAI ACTEE2 ECOLE PRIM JULES FERRY 59 RUE ST MICHEL	1509	08/12/2022	2 409,00 €	2 890,80 €	1 204,50 €		602,25 €	1 084,05 €
KILLEM QAI ACTEE2 ECOLE MAT JULES FERRY 59 RUE ST MICHEL	1508	08/12/2022	2 389,00 €	2 866,80 €	1 194,50 €		597,25 €	1 075,05 €
BIERNE QAI ACTEE2 ECOLE J LEPRETRE 2 RUE DE L'ECOLE	1507	08/12/2022	1 929,00 €	2 314,80 €	964,50 €	625,00 €	482,25 €	243,05 €
LAVENTIE AUDITS ACTEE2 ECOLE HENRI PUCHOIS	1505	08/12/2022	3 375,00 €	4 050,00 €	1 687,50 €	843,75 €	843,75 €	675,00 €
OUDEZEELE QAI ACTEE2 ECOLE PETIT PRINCE 53 RUE WYLDER	1476	05/12/2022	1 949,00 €	2 338,80 €	974,50 €		487,25 €	877,05 €
STE MARIE CAPPEL QAI ACTEE2 ECOLE COMMUNALE RTE HONDEGHEM	1475	05/12/2022	2 429,00 €	2 914,80 €	1 214,50 €		607,25 €	1 093,05 €
STEENVOORDE QAI ACTEE2 GRPE SCOL PERRAULT RUE DE BAILLEUL	1474	05/12/2022	4 963,00 €	5 955,60 €	2 481,50 €	695,00 €	1 240,75 €	1 538,35 €
HAZEBROUCK QAI ACTEE2 ECOLE F BUISSON RUE L J DONCKELE	1473	05/12/2022	5 062,00 €	6 074,40 €	2 531,00 €		1 265,50 €	2 277,90 €
HAZEBROUCK QAI ACTEE2 ECOLE MAT PASTEUR RUE DOCT SAMSOEN	1472	05/12/2022	1 967,00 €	2 360,40 €	983,50 €		491,75 €	885,15 €
HAZEBROUCK QAI ACTEE2 ECOLE PRIM J MACE RUE MACE AV J BART	1471	05/12/2022	1 967,00 €	2 360,40 €	983,50 €		491,75 €	885,15 €
HAZEBROUCK QAI ACTEE2 ECOLE MAT J MACE RUE J MACE AV J BART	1470	05/12/2022	2 437,00 €	2 924,40 €	1 218,50 €		609,25 €	1 096,65 €
HAZEBROUCK QAI ACTEE2 ECOLE PRIM J FERRY RUE SS PREFECTURE	1469	05/12/2022	2 457,00 €	2 948,40 €	1 228,50 €		614,25 €	1 105,65 €
NIEPPE QAI ACTEE2 ECOLE ELEM SALENGRO RUE DR VANUXEME	1468	05/12/2022	1 299,00 €	1 558,80 €	649,50 €		324,75 €	584,55 €
NIEPPE QAI ACTEE2 ECOLE MAT CRAPET RUE DU PAVE FRUIT	1467	05/12/2022	3 897,00 €	4 676,40 €	1 948,50 €		974,25 €	1 753,65 €
NIEPPE QAI ACTEE2 ECOLE MAT LE PETIT PRINCE AV DES LILAS	1466	05/12/2022	2 807,00 €	3 368,40 €	1 403,50 €		701,75 €	1 263,15 €

COMMUNE & BATIMENT	N° de mandat	Date mandat	Dépense acquittée HT	Dépense acquittée TTC	Aide obtenue FNCCR	Aide obtenue GRDF	Reste à charge Commune	Reste à charge TE Flandre
NIEPPE QAI ACTEE2 ECOLE ELE A CORNETTE 446 RUE ARMENTIERES	1465	05/12/2022	2 025,00 €	2 430,00 €	1 012,50 €		506,25 €	911,25 €
NIEPPE QAI ACTEE2 ECOLE MUSIQUE CMA 1065 RUE ARMENTIERES	1464	05/12/2022	2 509,00 €	3 010,80 €	1 254,50 €		627,25 €	1 129,05 €
LE DOULIEU QAI ACTEE2 ECOLE PUBLIQUE YOURCENAR 4 LA PLACE	1463	05/12/2022	1 949,00 €	2 338,80 €	974,50 €		487,25 €	877,05 €
WINNEZEELE AUDITS ACTEE2 ECOLE PERI REST DROOGLAND/STEENVOORDE	1454	02/12/2022	2 562,50 €	3 075,00 €	1 281,25 €		640,63 €	1 153,12 €
HAVERSKERQUE AUDITS ACTEE2 ECOLE ST EXUPERY	1348	15/11/2022	1 800,00 €	2 160,00 €	900,00 €	625,00 €	450,00 €	185,00 €
HAZEBROUCK QAI ACTEE2 ECOLE AMAND-MORISS RUE LOUIS PASTEUR	1295	27/10/2022	2 101,00 €	2 521,20 €	1 050,50 €		525,25 €	945,45 €
HAZEBROUCK QAI ACTEE2 ECOLE EMILE-LOUIS MASSIET DU BRIEST RUE ARRAS	1294	27/10/2022	1 749,00 €	2 098,80 €	874,50 €	625,00 €	437,25 €	162,05 €
GODEWAERSVELDE QAI ACTEE2 ECOLE J PREVERT 1 PLACE VERTE	1293	27/10/2022	1 925,00 €	2 310,00 €	962,50 €		481,25 €	866,25 €
VOLCKERINCKHOVE QAI ACTEE2 ECOLES 22 ET 12 CONTOUR EGLISE	1292	27/10/2022	1 749,00 €	2 098,80 €	874,50 €		437,25 €	787,05 €
REXPOEDE QAI ACTEE2 ECOLE V HUGO 32 RUE DE WEST CAPPEL	1291	27/10/2022	1 749,00 €	2 098,80 €	874,50 €		437,25 €	787,05 €
LEDRINGHEM QAI ACTEE2 ECOLE LES BOUTONS D'OR 21 ROUTE DE WORMHOUT	1290	27/10/2022	1 749,00 €	2 098,80 €	874,50 €		437,25 €	787,05 €
BLARINGHEM QAI ACTEE2 ECOLE LINO VENTURA SENT DE L'ECOLE	1289	27/10/2022	2 075,00 €	2 490,00 €	1 037,50 €		518,75 €	933,75 €
STE MARIE CAPPEL AUDITS ACTEE2 ECOLE ROUTE HONDEGHEM	1269	25/10/2022	1 350,00 €	1 620,00 €	675,00 €	337,50 €	337,50 €	270,00 €
NIEPPE AUDITS ACTEE2 ECOLE ELEM CORNETTE 446 RUE ARMENTIERES	1268	25/10/2022	2 562,50 €	3 075,00 €	1 281,25 €	625,00 €	640,63 €	528,12 €
NIEPPE AUDITS ACTEE2 ECOLE MAT LE PETIT PRINCE AVENUE DES LILAS	1267	25/10/2022	1 800,00 €	2 160,00 €	900,00 €	625,00 €	450,00 €	185,00 €
NIEPPE AUDITS ACTEE2 ECOLE MAT CRAPET RUE DU PAVE FRUIT	1266	25/10/2022	3 375,00 €	4 050,00 €	1 687,50 €	625,00 €	843,75 €	893,75 €
NIEPPE AUDITS ACTEE2 ECOLE ELEM SALENGRO RUE DR VANUXEM	1265	25/10/2022	1 800,00 €	2 160,00 €	900,00 €	625,00 €	450,00 €	185,00 €
HAZEBROUCK AUDITS ACTEE2 ECOLE FERRY ANNEXE RUE DE CALAIS	1264	25/10/2022	2 562,50 €	3 075,00 €	1 281,25 €		640,63 €	1 153,12 €
HAZEBROUCK AUDITS ACTEE2 ECOLE PRIM FERRY RUE SOUS PREFECTURE	1263	25/10/2022	3 375,00 €	4 050,00 €	1 687,50 €		843,75 €	1 518,75 €
HAZEBROUCK AUDITS ACTEE2 ECOLE MAT MACE RUE NOTRE DAME	1262	25/10/2022	2 562,50 €	3 075,00 €	1 281,25 €		640,63 €	1 153,12 €
HAZEBROUCK AUDITS ACTEE2 ECOLE PRIM MACE RUE J MACE	1261	25/10/2022	5 187,50 €	6 225,00 €	2 593,75 €		1 296,88 €	2 334,37 €
HAZEBROUCK AUDITS ACTEE2 ECOLE MAT PASTEUR RUE DR SAMSOEN	1260	25/10/2022	2 562,50 €	3 075,00 €	1 281,25 €		640,63 €	1 153,12 €

COMMUNE & BATIMENT	N° de mandat	Date mandat	Dépense acquittée HT	Dépense acquittée TTC	Aide obtenue FNCCR	Aide obtenue GRDF	Reste à charge Commune	Reste à charge TE Flandre
HAZEBROUCK AUDITS ACTEE2 ECOLE PRIM BUISSON RUE L J DONCKELE	1259	25/10/2022	5 187,50 €	6 225,00 €	2 593,75 €		1 296,88 €	2 334,37 €
NIEPPE AUDITS ACTEE2 ECOLE DE MUSIQUE	1022	13/09/2022	2 562,50 €	3 075,00 €	1 281,25 €	625,00 €	640,63 €	528,12 €
LE DOULIEU AUDITS ACTEE2 ECOLE YOURCENAR	805	08/07/2022	1 800,00 €	2 160,00 €	900,00 €		450,00 €	810,00 €
WEST CAPPEL AUDITS ACTEE2 ECOLE MAT	804	08/07/2022	1 300,00 €	1 560,00 €	650,00 €		325,00 €	585,00 €
NEUF BERQUIN AUDITS ACTEE2 ECOLE MONTAND	803	08/07/2022	1 800,00 €	2 160,00 €	900,00 €	625,00 €	450,00 €	185,00 €
RENSCURE AUDITS ACTEE2 ECOLE P DE COMMYNES	523	14/06/2022	3 375,00 €	4 050,00 €	1 687,50 €	625,00 €	843,75 €	893,75 €
OUDEZEELE AUDITS ACTEE2 MAIRIE SALLE DES FETES	465	23/05/2022	1 200,00 €	1 440,00 €	600,00 €		300,00 €	540,00 €
HERZEELE AUDITS ACTEE2 SALLE INTERSOCIETES	464	23/05/2022	1 200,00 €	1 440,00 €	600,00 €	300,00 €	300,00 €	240,00 €
OUDEZEELE AUDITS ACTEE2 ECOLE LE PETIT PRINCE	425	12/05/2022	2 562,50 €	3 075,00 €	1 281,25 €		640,63 €	1 153,12 €
STEENVOORDE AUDITS ACTEE2 GPE SCOL PERRAULT FONTAINE	424	12/05/2022	5 187,50 €	6 225,00 €	2 593,75 €		1 296,88 €	2 334,37 €
Total Reste à charge TE Flandre								53 521,41 €

Il est proposé au comité :

- de valider les tableaux financiers présentés en annexe,
- d'autoriser les régularisations d'imputations budgétaires en tenant compte des tableaux présentés, les crédits sont inscrits au BP et DM.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 14/12/2025 à
13:58:34 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 12/12/2025 à
14:41:20 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D16
Objet :	Comité Syndical du 04/12/25 - Finances et marchés publics - Programme ACTEE 2 SEQUOIA 1 - Déclinaison financière relative aux audits
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D16-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	958 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D16 _ Finances et march__s publics _ Programme ACTEE 2 SEQUOIA 1 _ D__clinaison financi__re relative aux audits vis__pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D16-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 12h03min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 12h21min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 12h22min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 12h22min27s	Reçu par le MI le 2025-12-15

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D17 - Compétence Eclairage Public - Actualisation du programme prévisionnel 2026

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu. M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D17 Compétence Eclairage Public - Actualisation du programme prévisionnel 2026

Exposé et proposition - Rapport de Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux de rénovation et création d'éclairage public et signalisation lumineuse tricolore (SLT),

Vu le programme prévisionnel de travaux présenté lors du Comité du 16 septembre 2025,

Vu la proposition d'actualisation,

Il est proposé au Comité syndical :

- ✓ d'adopter l'actualisation du programme prévisionnel de travaux pour l'année 2026, selon le tableau en annexe,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes concernées,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 30/12/2025 à
08:44:40 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 23/12/2025 à
15:37:26 CET
SI D'ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE



Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 059-200036895-20251204-04122025_D17-DE



	PROGRAMME PREVISIONNEL EP- 2026			
Commune	Adresse et travaux EP	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
RUBROUCK	Rénovation/ renouvellement des installations Chemin de la Procession		en cours	en cours
BROXEELE	Rue des Peupliers, Rajout EP rue de Rubrouck		42 000,00 €	50 400,00 €
BOLLEZEELE	Espace DEHAENE et Grand Place		en cours	en cours
LOOBERGHE	Rénovation EP Lotissmeent rue de la Chappelle des Roses, chemin du Halage + EP rue de la Mairie+ armoire AR 01 rue de Bourbourg		en cours	en cours
LOOBERGHE	Mât solaire Route de Hosseenaere RD 110		5 000,00 €	6 000,00 €
MILLAM	Route de Bourbourg Rénovation EP		8 000,00 €	9 600,00 €
MERVILLE	Rénovation EP Caudescure		en cours	en cours
CROCHTE	Parking Salle des sports ET Rue des Hortensias conversion LED		en cours	en cours
WATTEN	Rénovation/ renouvellement des installations rue Pascal LEUILLETTE, allée des roses, Allée des Lilas		en cours	en cours
STEENWERCK	Extension, rénovation des installations Serpentine, Arboretum, Mortier		en cours	en cours
STEENWERCK	Passage piéton proximité écoles du Tilleul Croix du Bac		en cours	en cours
STEENVOORDE	Rue Hondschoote Ajout EP		9 500,00 €	11 400,00 €
HERZEELE	Extension EP, route de Wylder		10 700,00 €	12 840,00 €
HERZEELE	Extension, rénovation, lotissmeent St Crepin, Parking restaurant		en cours	en cours
ZERMEZEELE	Eclairage chemin du lotissement et projecteur Eglise		8 500,00 €	10 200,00 €
HARDIFORT	Impasse route de la Place		7 200,00 €	8 640,00 €
HARDIFORT	Création d'éclairage public impasse du mini stade		9 500,00 €	11 400,00 €
HONDSCHOOTE	Rénovation EP Domaine de la Saye, Rue Trinitaires, Rue d'Osterburkende , Avenue de l'Europe, Rue maréchal juin		en cours	en cours
NOORDPEENE	Ajout d'un éclairage public Chemin du Couvent		1 300,00 €	
HAVERSKERQUE	Rénovation Eclairage globale de la commune 100% Led		196 563,50 €	
HAVERSKERQUE	Rue de Moulin Rajout de mât solaire, lotissement abbé colson,impasse de la chapelle		20 400,00 €	
WULVERDINGHE	2 mâts solaires rue du Vivier et rue Principale		9 500,00 €	
			318 663,50 €	

Signature numérique de MICHEL DECOOL
Le 30/12/2025 à 08:44:41 CET
TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de SYLVAIN PETITPREZ
Le 23/12/2025 à 15:37:31 CET
SID ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



PROGRAMME PREVISIONNEL SLT - 2026

Commune	Adresse et travaux SLT	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
BAVINCHOVE	Passage piéton	en cours	en cours	en cours
BOLLEZEELE	Rue de l'Eglise, rue de la mairie	en cours	52 000,00 €	62 400,00 €
EBBLINGHEM	1 Feu tricolore et passage piéton	en Attente de la commune	30 000,00 €	36 000,00 €
STEENWERCK	Feu tricolore rue de la Gare	en cours	en cours	en cours
STEENWERCK	Passages piétons proximité écoles du Tilleul Croix du Bac	en cours	en cours	en cours
STEENVOORDE	Feux tricolores Avenue des Cygnes	en cours	en cours	en cours
ESQUELBECQ	1 Feu tricolore et passage piéton Attente Adresse	en cours	en cours	en cours
MERVILLE	Rénovation Feu tricolore Place de Libération	en cours	en cours	en cours
STEENVOORDE	Feu tricolore Avenue des Cygnes	en cours	en cours	en cours
WATTEN	Feu tricolore	en cours	en cours	en cours
WINNEZEELE	Feu récompense route de Cassel/ lotissement	en cours	en cours	en cours
CASSEL	1 feu tricolore (Délégation MOE) Av Samyn mise en sécurité	en cours	en cours	en cours
LA GORGUE	Carrefour du nouveau Monde	en cours	en cours	en cours
HAVERSKERQUE	1 Feux tricolores micro régulé route du 8 Mai RD 916 mise en sécurité		35 000,00 €	42 000,00 €
		Total	117 000,00 €	140 400,00 €



Signature numérique de MICHEL DECOOL
Le 30/12/2025 à 08:44:41 CET
TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE



Signature numérique de SYLVAIN PETITPREZ
Le 23/12/2025 à 15:37:32 CET
SI D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D17
Objet :	Délibération N° 04122025 / D17 ? Compétence Eclairage Public ? Actualisation du programme
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D17-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D17 _ Comp EP _ Actualisation prog pr__v 2026 _ vis__e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D17-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	368.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Annexe D17 _ prog pr__visionnel SLT 2026 _ Vis__e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D17-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	445.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Annexe D17 _ Prog Pr__visionnel EP 2026 _ Vis__e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D17-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	458.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

Posté	12 janvier 2026 à 09h19min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 janvier 2026 à 09h19min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 janvier 2026 à 09h19min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 janvier 2026 à 09h19min34s	Reçu par le MI le 2026-01-12

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D18 - Lutte contre la précarité énergétique - Prolongation de la convention avec EDF

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu. M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D18 Lutte contre la précarité énergétique Prolongation de la convention avec EDF

Exposé et proposition - Rapport de Joel Duyck, Vice-Président :

Le Territoire d'Énergie Flandre, dans le cadre de ses missions de service public et de son engagement en faveur de la transition énergétique solidaire, a signé en 2021 une convention de partenariat avec Électricité de France (EDF) pour renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique sur son territoire. Cette convention, articulée autour de la solidarité et de l'accompagnement des publics fragilisés, s'inscrit dans la continuité des engagements du Territoire d'Énergie Flandre en matière d'équité sociale et d'accès à l'énergie pour tous.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la prolongation de la convention de partenariat entre le Territoire d'Énergie Flandre et EDF, relative à la solidarité et à la lutte contre la précarité énergétique, jusqu'au 31 décembre 2026, aux mêmes conditions que celles prévues par la convention initiale (délibération en date du 29 novembre 2021).

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 30/12/2025 à
08:45:59 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 23/12/2025 à
15:39:08 CET
SI D'ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Avenant n° 1

A la convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique entre EDF et le Territoire Energie Flandre signée le 23/11/2022

Entre

ELECTRICITE DE FRANCE (EDF), société anonyme au capital de 2 084 365 041 euros, dont le siège est à Paris (8^{ème}), 22-30, avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, faisant élection de domicile au 137 rue du Luxembourg 59777 Lille, représentée par Monsieur Jean-Bernard TERRIER agissant en qualité de Directeur de la direction commerce Nord-Ouest, dûment habilité aux fins des présentes, et désignée ci-après " EDF " ;

d'une part,

et

TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE, Syndicat intercommunal des communes de Flandre, ayant son siège social à Place du Général De Gaulle 59190 HAZEBROUCK, représenté par Monsieur Michel DECOOL, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes et désigné ci-après « TEF »,

d'autre part.

TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE et EDF pouvant être désignés individuellement par "la Partie" ou collectivement par "les Parties".

Préambule :

TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE et EDF ont signé le 23 novembre 2022 une convention de partenariat en faveur de la solidarité énergétique et dont la date d'échéance prévue est le 23 novembre 2025.

D'un commun accord, les Parties ont décidé de proroger de 12 mois cette convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les dispositions de l'article 7.1 « Durée et résiliation » de la Convention.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 7.1

Le premier alinéa de l'article 7.1 est modifié et rédigé comme suit :

« La présente convention entre en vigueur à compter de la date de la signature par les Parties et ce, pour une durée d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. ».

Les autres dispositions de l'article 7.1 qui ne sont pas modifiées, supprimées ou complétées par le présent avenant n°1 conservent leur plein et entier effet entre les Parties.

ARTICLE 3 – PORTEE DE L'AVENANT

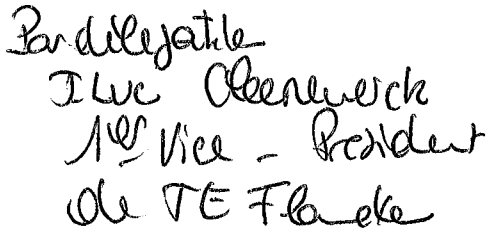
Toutes les dispositions incluses dans la Convention et non modifiées par le présent avenant n°1 restent pleinement en vigueur.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 prend effet à la date de sa signature par les Parties.

Fait à Hazebrouck, le 12/09/2025

En deux exemplaires, chacune des Parties en conservant un exemplaire,

Pour TEF	Pour EDF
 Michel DECOOL Président du Territoire d'Energie Flandre	 Abdelhak AIT SI Directeur du développement territoire

le 12/12/2025



Signature numérique de MICHEL DECOOL
Le 30/12/2025 à 08:45:59 CET
TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de SYLVAIN PETITPREZ
Le 23/12/2025 à 15:39:13 CET
SI D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

Avenant n° 1

A la convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique entre EDF et le Territoire Energie Flandre signée le 23/11/2022

Entre

ELECTRICITE DE FRANCE (EDF), société anonyme au capital de 2 084 365 041 euros, dont le siège est à Paris (8^{ème}), 22-30, avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, faisant élection de domicile au 137 rue du Luxembourg 59777 Lille, représentée par Monsieur Jean-Bernard TERRIER agissant en qualité de Directeur de la direction commerce Nord-Ouest, dûment habilité aux fins des présentes, et désignée ci-après " **EDF** " ;

d'une part,

et

TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE, Syndicat intercommunal des communes de Flandre, ayant son siège social à Place du Général De Gaulle 59190 HAZEBROUCK, représenté par Monsieur Michel DECOOL, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes et désigné ci-après « **TEF** »,

d'autre part.

TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE et EDF pouvant être désignés individuellement par "la Partie" ou collectivement par "les Parties".

Préambule :

TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE et EDF ont signé le 23 novembre 2022 une convention de partenariat en faveur de la solidarité énergétique et dont la date d'échéance prévue est le 23 novembre 2025.

D'un commun accord, les Parties ont décidé de proroger de 12 mois cette convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les dispositions de l'article 7.1 « Durée et résiliation » de la Convention.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 7.1

Le premier alinéa de l'article 7.1 est modifié et rédigé comme suit :

« La présente convention entre en vigueur à compter de la date de la signature par les Parties et ce, pour une durée d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. ».

Les autres dispositions de l'article 7.1 qui ne sont pas modifiées, supprimées ou complétées par le présent avenant n°1 conservent leur plein et entier effet entre les Parties.

ARTICLE 3 – PORTEE DE L'AVENANT

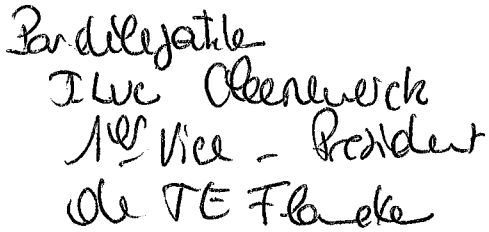
Toutes les dispositions incluses dans la Convention et non modifiées par le présent avenant n°1 restent pleinement en vigueur.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 prend effet à la date de sa signature par les Parties.

Fait à Hazebrouck, le 12/09/2025

En deux exemplaires, chacune des Parties en conservant un exemplaire,

Pour TEF	Pour EDF
 Michel DECOOL Président du Territoire d'Energie Flandre	 Abdelhak AIT SI Directeur du développement territoire

le 12/12/2025



Signature numérique de MICHEL DECOOL
Le 30/12/2025 à 08:45:59 CET
TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de SYLVAIN PETITPREZ
Le 23/12/2025 à 15:39:13 CET
SI D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D18
Objet :	Délibération N° 04122025 / D18 ? Lutte contre la précarité énergétique ? Prolongation de la convention avec EDF
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D18 _ Lutte contre la pr__carit__ __nerg__tique _ Prolongation convention EDF _ Vis__e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	322.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Annexe D18 _ Avenant Conv EDF _ vis__e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D18-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	201.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 janvier 2026 à 09h22min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 janvier 2026 à 09h22min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 janvier 2026 à 09h22min32s	Transmis au MI

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D19 - Transition énergétique et Maîtrise de la Demande en Energie - Programme ACTEE : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne Aide spécifique pour les études concernant la Commune de Sercus

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D19
Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie -
Programme ACTEE : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne
Aide spécifique pour les études concernant la Commune de Sercus

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc Cleenewerck, Vice-Président :

Le Territoire d'Énergie Flandre s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche active de transition énergétique, notamment à travers sa participation au programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Ce programme, qui vise à accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, permet de mutualiser les actions, de planifier des travaux durables et de réduire significativement les consommations d'énergie, en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire (décret n°2019-771 du 23 juillet 2019).

Par délibérations en date du 20/1/2023, 09/09/2024, 05/02/2025 et 26/05/2025, le Comité syndical a arrêté les modalités opérationnelles de déclinaison du programme ACTEE+ et de ses sous-programmes Chêne 1 à 4.

Ces aides, octroyées par convention signée avec la FNCCR, ont permis au TE Flandre de bénéficier de fonds destinés à couvrir une partie des dépenses liées à l'accompagnement technique des communes membres dans leurs projets de rénovation énergétique.

Vu le Contexte réglementaire : Le programme ACTEE+, financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), s'inscrit dans le cadre des articles L. 221-1 et suivants du Code de l'énergie, qui encouragent les collectivités à engager des actions d'efficacité énergétique.

Considérant qu'il est opportun de signer une convention avec la commune de SERCUS pour autoriser le versement des aides obtenues par le TE Flandre pour les diagnostics techniques réalisés et mandatés par la commune de Sercus.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président du TE Flandre ou son représentant à signer, avec Madame le Maire de la commune de Sercus, une convention de partenariat précisant les modalités de reversement des aides obtenues pour les diagnostics techniques réalisés et mandatés par la commune,

SAISON 1 : Diagnostic technique réalisés par la commune de SERCUS

Somme à reverser à la commune, sous réserve d'obtention des fonds sollicités à la FNCCR.

Lot 3 : Etudes énergétiques						
Action	Bâtiment - COMMUNE	N° de facture	Date facture	Dépense acquittée HT	Aide demandée FNCCR	Somme à reverser à la commune de SERCUS
Diagnostic technique	Sercus - école des 3 pommes	250006	09/01/2025	3 900,00 €	3 120,00 €	3 120,00 €
Total à reverser à SERCUS						3 120,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 19/12/2025 à
08:47:09 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 18/12/2025 à
16:44:13 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D19
Objet :	Délibération N° 04122025 / D19 ? Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie ? Programme ACTEE : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne Aide spécifique pour les études concernant la Commune de Sercus
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.8 - Fonds de concours
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D19 _ TE MDE _ Programme ACTEE_ Ch__ne Aide sp__cifique pour les __tudes concernant la Commune de Sercus _ vis__e .pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	353.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2025 à 09h28min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2025 à 09h32min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2025 à 09h32min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2025 à 09h33min05s	Reçu par le MI le 2025-12-19

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D20 - Transition énergétique et Maîtrise de la Demande en Energie - Programme ACTEE : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne Aide spécifique pour les frais de Maîtrise d'Oeuvre

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu. M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D20

Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie - Programme ACTEE : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne Aide spécifique pour les frais de Maitrise d'Oeuvre

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc Cleenewerck, Vice-Président :

Le Territoire d'Énergie Flandre s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche active de transition énergétique, notamment à travers sa participation au programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Ce programme, qui vise à accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, permet de mutualiser les actions, de planifier des travaux durables et de réduire significativement les consommations d'énergie, en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire (décret n°2019-771 du 23 juillet 2019).

Par délibérations en date du 20/1/2023, 09/09/2024, 05/02/2025 et 26/05/2025, le Comité syndical a arrêté les modalités opérationnelles de déclinaison du programme ACTEE+ et de ses sous-programmes Chêne 1 à 4.

Ces aides, octroyées par convention signée avec la FNCCR, ont permis au TE Flandre de bénéficier de fonds destinés à couvrir une partie des dépenses liées à l'accompagnement technique des communes membres dans leurs projets de rénovation énergétique.

Vu le Contexte réglementaire : Le programme ACTEE+, financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), s'inscrit dans le cadre des articles L. 221-1 et suivants du Code de l'énergie, qui encouragent les collectivités à engager des actions d'efficacité énergétique.

Les dépenses éligibles du lot 4 (missions de maîtrise d'œuvre), sont explicitement reconnues par la FNCCR comme en attestent les conventions citées en visas.

Vu l'Intérêt général et mutualisation : Le reversement partiel des aides aux communes permet de rééquilibrer les efforts financiers tout en maintenant une contribution au fonctionnement du service énergétique du TE Flandre, conformément à l'article L. 5211-5 III du CGCT sur la solidarité territoriale. Considérant la Sécurité juridique : La formalisation des reversements par convention signée avec chaque maire garantit la traçabilité des flux financiers et le respect des articles R. 2221-1 et suivants du CGCT relatifs aux actes des collectivités.

La participation communale de 25 % est proportionnée aux coûts de gestion et d'animation du dispositif, comme le prévoient les clauses types des conventions ACTEE.

Considérant qu'il convient d'actualiser les délibérations sus-visées afin de garantir les flux financiers perçus par le TE Flandre et reversés aux communes.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité syndical :

- ✓ De valider le principe de reversement à 100% aux communes bénéficiaires des aides ACTEE+ Chêne saisons 1 à 4 allouées pour le lot 4 - frais de maîtrise d'œuvre après réception des fonds par la FNCCR,
- ✓ De fixer la participation communale à 25 % du montant total de l'aide des frais de maîtrise d'œuvre, afin de contribuer au financement du fonctionnement du service transition énergétique du TE Flandre,
- ✓ D'autoriser le Président du TE Flandre ou son représentant à signer, avec les Maires des communes/collectivités concernées par le lot 4 frais de maitrise d'œuvre, une convention de partenariat précisant les modalités de reversement,
- ✓ De noter que cette démarche s'inscrit dans une logique de transparence financière et de soutien aux communes, tout en assurant la pérennité des actions menées par le TE Flandre en matière d'efficacité énergétique,

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 23/12/2025 à
08:42:24 CET
TERRITOIRE
DENERGIE FLANDRE

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 23/12/2025 à
08:41:05 CET
TERRITOIRE
DENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 19/12/2025 à
14:17:58 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 19/12/2025 à
14:13:32 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D20
Objet :	Délibération N° 04122025 / D20 ? Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie ? Programme ACTEE : Déclinaison opérationnelle financière ACTEE+ Chêne Aide spécifique pour les frais de Maitrise d'Oeuvre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D20 _ TE MDE _ Programme ACTEE_ Ch__ne Aide sp__cifique pour les frais de maitrise d_oeuvre _ vis__e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	426.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2025 à 12h32min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2025 à 15h56min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2025 à 15h57min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2025 à 15h57min26s	Reçu par le MI le 2025-12-23

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025
Délibération N° 04122025 / D21 - Transition énergétique et
Maitrise de la Demande en Energie - Autorisation de mutualisation
et d'adhésion à un groupement de commande pour le déploiement
d'une gestion technique centralisée (GTC/GTB) au service des
collectivités du territoire :
Conventions avec le Syndicat de l'Oise (SE 60)

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D21
Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie -
Autorisation de mutualisation et d'adhésion à un groupement de
commande pour le déploiement d'une gestion technique centralisée
(GTC/GTB) au service des collectivités du territoire :
Conventions avec le Syndicat de l'Oise (SE 60)

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc Cleenewerck, Vice-Président :

Le Décret n° 2020-887 du 22 juillet 2020 (dit "Décret BACS") impose aux bâtiments tertiaires ayant un système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non avec un système de ventilation d'une puissance nominale utile supérieure à 290 kW d'être équipé, avant le 1er janvier 2025, d'un système de gestion technique du bâtiment (GTB) ou de gestion technique centralisée (GTC) pour optimiser leur performance énergétique.

À compter du 1er janvier 2027, cette obligation s'étend aux bâtiments dont la puissance nominale est supérieure à 70 kW (et non plus 290 kW uniquement), sous réserve de conditions de faisabilité technique et économique.

Cette obligation s'inscrit dans le cadre de la loi Énergie-Climat (n° 2019-1147 du 8 novembre 2019) et du plan national de rénovation énergétique, visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics d'ici 2030.

Dans ce contexte, le TE Flandre souhaite accompagner les collectivités de son territoire (communes, EPCI, établissements publics) pour leur permettre de se conformer à cette réglementation, tout en mutualisant les moyens techniques et financiers. Deux leviers sont proposés :

1. La mutualisation des compétences via une convention avec le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60), qui dispose d'une expertise reconnue en matière de transition énergétique et de déploiement de GTB.
2. L'adhésion à un groupement de commande porté par le SE 60 pour le déploiement des solutions techniques, dans des conditions optimisées (coûts, délais, interopérabilité).

Il est proposé au Comité :

- D'autoriser le Président du TE Flandre ou son représentant à négocier et signer une convention de mutualisation avec le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) pour la mise à disposition de personnel technique spécialisé en GTB/GTC. La convention précisera notamment les modalités de mise à disposition des agents (durée, missions, rémunération) et la répartition des coûts entre le TE Flandre et les collectivités bénéficiaires.
- D'adhérer au groupement de commande porté par le SE 60 (coordonnateur du groupement) pour le déploiement de GTB/GTC sur le territoire et d'autoriser le Président à négocier et

à signer la convention constitutive du groupement et ses éventuels avenants, avec le Président du SE60.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 23/12/2025 à
08:47:30 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 19/12/2025 à
14:19:30 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D21
Objet :	Délibération N° 04122025 / D21 ? Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie ? Autorisation de mutualisation et d'adhésion à un groupement de commande pour le déploiement d'une gestion technique centralisée (GTC/GTB) au service des collectivités du territoire : Conventions avec le Syndicat de l'Oise (SE 60)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D21 _ TE MDE _ Mutalisation grpmt Cde _ Conv SE 60 _ vis__e .pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	350.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2025 à 12h38min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2025 à 13h36min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2025 à 13h37min23s	Transmis au MI

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025
Délibération N° 04122025 / D22 - Compétence
Télécom/Numérique - Convention avec l'opérateur Orange :
Travaux coordonnés d'effacement et enfouissement des réseaux -
Passage en option A Télécom pour les chantiers
à compter du 1^{er} janvier 2026 - Report au 1^{er} mars 2026

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdegheem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu. M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N°04122025/D22
Compétence Télécom/Numérique - Convention avec l'opérateur Orange :
Travaux coordonnés d'effacement et enfouissement des réseaux -
Passage en option A Télécom pour les chantiers
à compter du 1^{er} janvier 2026 - Report au 1^{er} mars 2026

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc Cleenewerck, Vice-Président :

Par délibération en date du 26 mai 2025, le Comité du TE Flandre a autorisé le Président du TE Flandre ou son représentant à signer avec Orange une convention de passage en Option A télécom dans le cadre de la réalisation de travaux d'effacement et enfouissement des réseaux.

Les négociations avec Orange sont en cours mais ne sont pas finalisées.
Il est proposé de reporter la date au 1^{er} mars 2026.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 23/12/2025 à
08:39:29 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 19/12/2025 à
14:11:46 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D22
Objet :	Délibération N° 04122025 / D22 ? Compétence Télécom/Numérique ? Convention avec l'opérateur Orange : Travaux coordonnés d'effacement et enfouissement des réseaux ? Passage en option A Télécom pour les chantiers à compter du 1er janvier 2026 ? Report au 1er mars 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D22-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D22 _ Telecom Num _ Conv Orange _ Option A report au 1er mars 2026 _ vis__e .pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D22-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	322.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2025 à 12h39min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2025 à 18h14min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2025 à 18h28min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2025 à 18h29min11s	Reçu par le MI le 2025-12-23

COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2025

Délibération N° 04122025 / D23 - Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Le 27 novembre 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Le Plessis de Vieux-Berquin, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Le Comité Syndical du Territoire d'Energie Flandre, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 4 décembre 2025 à 10h dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/11/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 193 délégués

*Mme N. STRUYS déléguée titulaire de Pradelles, Mme D. MALESYS déléguée titulaire de Terdeghem ont démissionné. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal des communes concernées doit pourvoir à leur remplacement dans un délai d'un mois, suivant la démission. A ce jour, l'élection des remplaçants n'a pas eu lieu.
M. H. RAMAUT, délégué titulaire de Eecke est décédé. En application des Articles L 5211-8 et L 5711-1 du CGCT, le Conseil municipal de la commune de Eecke doit pourvoir à son remplacement dans un délai d'un mois, suivant le décès. A ce jour, l'élection du remplaçant n'a pas eu lieu.

PRESENTS : 9 délégués

M. Michel DECOOL
M. Jérôme VERMERSCH
M. Edmond TURPIN
Mme Danielle VANMAELE
M. Joël DUYCK
M. Jean-Louis DELFLY
M. Sylvain PETITPREZ
M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Jacques DEWYNTER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
NEUF BERQUIN
REXPOEDE
STEENBECQUE

POUVOIRS : 0

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

DELIBERATION N° 04122025/D23

Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL, Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du TE Flandre.

Date	Nature	Objet
09/09/2025	Marchés Publics	Décision du Président : Achat du logiciel de GMAO pour l'éclairage public - SMARTGEO 01-06-25 au 31-05-26
16/09/2025	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Travaux sur les réseaux en vue d'améliorer le qualité et l'esthétique de la desserte (en 3 lots) Marché 2025/03
16/09/2025	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Présentation et adoption du Guide de la commande publique
01/10/2025	Marchés Publics	Décision du Président : Contrat d'abonnement au logiciel graphique CANVA
06/10/2025	Marchés Publics	Décision du Président : Convention d'usage et de passage Commune de Steenwerck, rue de la gare
03/11/2025	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Mise en place d'indemnités d'astreintes - Actualisation
03/11/2025	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Plan de formation
03/11/2025	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Convention de mise à disposition de personnel au TE Flandre Solaire

03/11/2025	AODE GAZ	Délibération du Bureau syndical : Schéma directeur de l'énergie GRDF Zone Hazebrouck
03/11/2025	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Approbation de l'avenant n°1 au marché relatif à l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur la commune de Blaringhem - Abandon de prestations et ajustement esthétique
03/11/2025	Mandats Spéciaux	Délibération du Bureau syndical : Déplacement d'élus au Salon des Maires à Paris afin de signer la convention ECOPOUSSE avec la direction générale de GRDF

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 23/12/2025 à
08:38:01 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 19/12/2025 à
14:08:23 CET
SI D'ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04122025_D23
Objet :	Délibération N° 04122025 / D23 ? Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-200036895-20251204-04122025_D23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	951 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib 04122025 D23 _ AG _ Information sur les d__cisions_vis__e .pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20251204-04122025_D23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	341.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2025 à 12h42min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2025 à 16h13min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2025 à 16h14min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2025 à 16h14min21s	Reçu par le MI le 2025-12-23